

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 DECEMBRE 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

MM. KELLER, HAAS, J. L. KLIPFEL, SUSS, (excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. RAUSCHER, VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, MM. GOETZ, MARTIN, HERRLE, LIEHN, Mme GESANG, M. HOCH, (excusés), Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. BABILON, KNOERY.

DEL. N° 109/2004

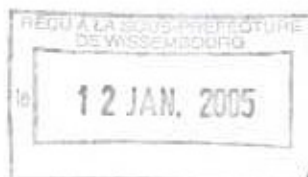
**OBJET : BUDGET ANNEXE « CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE
TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN »
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1/2004**

- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU la délibération n° 039/2004 du conseil communautaire du 22 mars 2004 approuvant le budget annexe « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » de l'exercice 2004,*
- *VU l'avis du bureau en date du 6 décembre 2004,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 3 voix contre, décide :

- **d'approuver et d'apporter la modification budgétaire n° 1 au budget « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » de l'exercice 2004 (voir annexe) ;**
- **d'autoriser le président à suivre toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision budgétaire modificative de l'exercice 2004.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 22 décembre 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

Décisions modificatives

Du n°00000001 au n°00000001

(en Euros)

Numéro	Date	Motif							
00000001	20/12/2004	Décision budgétaire modificative n° 1/2004							
Sens Article	Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.			
Dép 2314		CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI			127 000.00				
Dép 2183		MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			30 000.00				
Rec 1322		REGIONS					59 000.00		
Rec 1321		ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX					59 000.00		
Rec 1327		BUDGET COMMUNAUTAIRE & FONDS STRUCT					39 000.00		
					Totaux	157 000.00	157 000.00		
					Solde	0.00			